DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI LE 22 JUILLET 2026

AR Prefecture
047-925876140-20260722-2026_CA_16-DE
Reçu le 15/08/2026

LOT-ET-GARONNE INGÉNIERIE

AR Prefecture
047-925257610-20260722-2026_CA_16-DE
Reçu le 15/08/2026

Extrait du registre des délibérations de Conseil d'administration de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Séance du 22 juillet 2026

Date de la convocation : 15 juillet 2026

Présidente : Sophie BORDERIE

Délibération n°2026-CA-16

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	7
Pouvoirs	4
Nombres de votants	11

Objet : recrutement d'un agent contractuel au sein de Lot-et-Garonne Ingénierie

L'an deux mille vingt-six, le 22 juillet à 14h00, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par convocation électronique le 15 juillet 2026 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

Pour le 1er collège – conseillères et conseillers départementaux

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	☒	☐	
BILIRIT Jacques	Vice–président	☐	☒	
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	☐	☒	
Danielle LEVEILLARD	Vice-présidente	☐	☒	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	☐	☒	
Nicolas LACOMBE	Vice-président	☒	☐	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	☐	☒	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	☒	☐	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	☐	☒	Jean-Jacques MIRANDE
TONIN Valérie	Vice-présidente	☒	☐	
BORIE Daniel	Vice-président	☒	☐	
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	☐	☒	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	☐	☒	
DELBREL Christian	Conseiller départemental	☐	☒	

Pour le 2ème collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents

AR Prefecture
047-925257610-20260722-2026_CA_10-DE
Reçu le 15/08/2026

NOM - Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BROUILLET Jean-Jacques	Maire de Monsempron-Libos	☐	☒	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	☐	☒	Sophie BORDRIE
DELPECH Thierry	Maire de Tayrac	☐	☒	
DELZON Jean-Pascal	Vice-Président de Val de Garonne Agglomération	☒	☐	
GRIS Nicolas	Maire de Saint-Colomb-de-Lauzun	☐	☒	Guillaume POULIQUEN
PICHARD Elisabeth	Présidente des Bastides en Haut Agenais Périgord	☐	☒	Sophie BORDERIE
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	☒	☐	

Vu l'article L. 5511-1 du CGCT,

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique relatifs aux recrutements pour accroissement temporaire d'activité,

Vu l'article 16 des statuts de Lot-et-Garonne Ingénierie relatif au rôle de la présidente,

Vu la délibération n°2024-CA-08 relative aux délégations données à la présidente,

Vu la délibération n°2026-CA-013 relative à la décision modificative du budget primitif 2026 prévoyant les crédits pour un chargé de projet économiste de la construction et transition écologique,

Afin d'ajuster ses moyens humains au regard du nombre d'études actuellement menées, Lot-et-Garonne Ingénierie doit créer un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Exposé des motifs :

A la suite du renouvellement électoral du mois de mars, une vingtaine de communes ont adhéré à Lot-et-Garonne Ingénierie. Par ailleurs, LGI a également reçu de nombreuses demandes d'études de la part des communes membres : 35 propositions d'accompagnement ont été envoyées en retour dont 26 ont été signées. (9 en attente de signature) Une trentaine d'études sont déjà en cours.

Il est proposé de faire face à cet accroissement d'activité lié au lancement des projets par les maires en début de mandat en créant un emploi non permanent de chargé de projet économiste de la construction et transition écologique à compter du 23 août 2026. En effet,

l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

AR Prefecture
047-925257610-20260722-2026_CA_16-DE
Reçu le 15/08/2026

Cet emploi est équivalent à la catégorie B et correspondra au grade de technicien territorial. Il s'agit d'un poste à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien. Les crédits correspondants sont inscrits au budget, conformément à la décision modificative n°1.

Après en avoir délibéré,
le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Crée un emploi non permanent de chargé de projet économie de la construction et transition écologique pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité : cet emploi est à temps complet à compter du 23 août 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- Précise que Madame la Présidente sera chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement, la présente décision concerne également le renouvellement éventuel de contrat d'engagement à durée limitée fixée par le Code général de la fonction publique précité si le besoin du service le justifie.
- Précise que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 500, indice majoré 436, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- Précise que la dépense correspondante est déjà inscrite au budget depuis la décision modificative n°1 du 10 juin 2026.
- Modifie le tableau des effectifs joint en annexe conformément aux dispositions ci-dessus.

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente



Sophie BORDERIE